

Règles Élémentaires a aussi pu observer que **91%** des jeunes sont favorables à la mise en place de modules de sensibilisation sur les règles.

Face aux initiatives florissantes, et à l'engouement quasi unanime des jeunes interrogés, Règles Élémentaires a entrepris de rencontrer les régions à l'origine de ces initiatives afin de répertorier, valoriser et diffuser ces initiatives auprès de l'ensemble des collectivités.*

Ce document récapitulatif a pour ambition de donner une vision d'ensemble des différentes démarches, afin de guider les collectivités qui souhaiteraient, à leur tour, mettre en place des actions de lutte contre la précarité menstruelle via la mise à disposition de protections périodiques, et la diffusion d'informations sur les règles.

Notre constat à l'heure actuelle

En France Hexagonale : **7 Régions** (Hauts-de-France, Ile-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Grand Est, Bourgogne Franche Comté et Région SUD), ont généralisé la mise à disposition de protections périodiques gratuites au sein des lycées volontaires.

Selon nos estimations, **44%** des lycées publics et privés français sont équipés de distributeurs de protections périodiques.

Les 3 grandes tendances qui émanent de ces démarches régionales

Première tendance : les distributeurs de protections périodiques sont avant tout des dispositifs d'urgence.

Les distributeurs n'ont pas pour ambition de donner un accès gratuit aux protections à toutes les jeunes filles, mais de permettre à chaque jeune fille d'avoir une quantité suffisante de protections pour vivre dignement et sereinement ses règles, afin de prévenir les situations de précarité menstruelle.

Afin de déterminer le nombre de protections adapté, différentes stratégies ont pu être adoptées :

- La majorité des directions régionales, conseillées par les fabricants de distributeurs, ont opté pour un remplissage à 75% de serviettes et le reste en tampons et/ou protège-slips. Ce qui, en fonction du nombre de lycéennes dans l'établissement, revient à 4 protections par jeune fille et par mois.
- D'autres ont plutôt calculé le nombre de protections à partir du coût de revient, comme les Pays de la Loire qui ont opté pour une dépense s'élevant à 40€ par jeune fille (5€ par mois et par jeune fille pour une durée de 8 mois).
- La Région Hauts-de-France, quant à elle, a proposé dans un premier temps 30 protections par jeune fille, comprenant les 4 types de protections : 40 % de serviettes, 30 % de protège-slips, 15 % de tampons avec applicateurs et 15 % de tampons sans applicateur. Le réassort s'effectue ensuite en fonction des besoins réellement identifiés.

* Nous avons décidé d'étudier dans un premier temps les initiatives régionales au profit des lycéens et lycéennes. Cette étude a vocation à être complétée, dans les prochains mois, par les démarches menées au niveau départemental et communal.

Deuxième tendance : tous les budgets permettent de proposer une mise à disposition de protections périodiques

Les Régions ont des moyens et des capacités variables, et adaptent donc leur démarche et leurs actions en fonction. Ainsi, plusieurs ont ouvert des marchés régionaux pour l'achat des distributeurs, et ont ensuite mis en place des subventions ou des financements pérennes pour le réassort des établissements tout au long de l'année. À noter qu'il est également possible pour les régions de louer les distributeurs, c'est le cas notamment des Hauts de France. Pour 2023, les budgets vont ainsi de 500 000€ (Hauts-de-France) à 1 million d'euros (Bretagne).

D'autres Régions telle que la Bourgogne Franche Comté ont investi des enveloppes plus modestes (30 000€) qui ont tout de même permis d'équiper 41 lycées en distributeurs.

Troisième tendance : à chaque établissement son dispositif spécifique.

En fonction de la localisation des établissements, de leur taille, de leur niveau économique et social, les besoins vis-à-vis du dispositif varient.

Ainsi, la direction de la Région Pays de la Loire par exemple, laisse libre choix à chaque établissement de décider de la nature des protections (jetables ou lavables) en fonction des besoins que les élèves font valoir. La Région Hauts-de-France peut également mettre à disposition plusieurs distributeurs en fonction du nombre de bâtiments ou de la présence d'un internat.

Cependant, si chaque établissement doit pouvoir adapter le dispositif à sa situation particulière, il est important que la région continue de superviser l'action pour plus de cohérence territoriale. En effet, un des objectifs prioritaires des régions est de fournir des protections biologiques de bonne qualité. Il a été parfois observé que quand le lycée prend en charge la recharge des distributeurs, il peut être amené (par limitation financière ou logistique) à acheter des protections de premier prix et de moins bonne qualité. L'appui de la région est donc nécessaire pour soutenir et encourager les lycées à acheter des protections biologiques, respectueuses du corps.

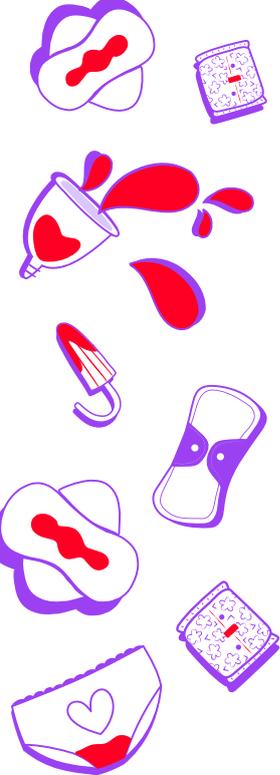
Les premiers retours d'expérience

1 Un dispositif bien accepté

Toutes les Régions ont rapporté **une très forte acceptation** du dispositif par les établissements, les équipes encadrantes comme les élèves. Une dynamique qui a même parfois précédé la démarche régionale : certains lycées avaient déjà mis à disposition des protections périodiques gratuites.

De plus il faut rappeler que dans la majorité des Régions, l'engagement des lycées est entièrement volontaire : on observe une adhésion d'environ 2/3 des lycées publics, ce qui prouve l'enthousiasme des établissements envers ce dispositif. Dans des cas plus spécifiques, comme celui de la Bretagne, le dispositif a été imposé aux lycées publics et simplement proposé aux lycées privés : 91 se sont portés volontaires.





2 Un dispositif bien utilisé

Dans la grande majorité des cas, on constate que le **dispositif est respecté**, très peu de dégradations sont à déplorer. De plus, les Régions ont également observé une **sous-consommation** de la part des élèves qui utilisent réellement le distributeur comme un dispositif d'urgence. À noter également que les serviettes hygiéniques et les protège-slips ont tendance à être un peu plus utilisés que les tampons.

Parallèlement à ces différentes tendances et observations remontées par les régions, une dernière tendance est apparue au fur et à mesure de la mise à disposition de ces distributeurs. L'équipement ne peut être séparé d'un projet global de sensibilisation à la précarité menstruelle et de déconstruction du tabou des règles.

L'intégration nécessaire du sujet des règles dans l'environnement scolaire.

En appui à la mise à disposition de protections périodiques, toutes les régions ont encouragé les lycées à construire des projets éducatifs autour des règles. Pour ce faire, elles se sont fondées sur les acteurs essentiels à ce projet : les élèves, l'infirmerie scolaire et les associations compétentes sur le sujet.

En effet, les lycéen·es en premier lieu se sentent plus investi·es par le projet lorsqu'ils et elles comprennent ses objectifs. Le dispositif peut alors être intégré à l'environnement scolaire et se pérenniser sans risque d'incompréhension. C'est dans ce contexte que différents CVL (Conseils de Vie Lycéenne), mais aussi le conseil régional des jeunes (en Bretagne par exemple) ont porté et soutenu ces projets.

L'infirmerie scolaire a elle aussi été un interlocuteur de premier plan pour la supervision des dispositifs et la mise en place d'actions de sensibilisation. En complément de ces dernières, ou en l'absence d'infirmerie, des actions éducatives ont pu également être portées par des acteurs associatifs spécialisés (Règles Élémentaires, le Planning Familial, etc).

La sensibilisation s'est manifestée par différents médium :

- La création d'affiches, de guides ou même de conférences par les élèves directement ;
- Des interventions dans les classes pour aborder les règles en mixité, effectuées par l'infirmier·e ou des intervenant·es associatifs extérieurs ;
- L'utilisation de supports de sensibilisation pédagogiques et adaptés à chaque groupe d'âge.

Ces projets éducatifs sont une première étape pour banaliser le sujet des règles, l'intégrer pleinement au climat scolaire et mieux outiller les élèves vis-à-vis de la santé et la précarité menstruelles. Chez Règles Élémentaires, nous sommes persuadé·es que la sensibilisation est un outil clé pour une meilleure compréhension et appropriation de ce type de dispositif.



En conclusion, ces démarches sont très encourageantes et montrent que lutter contre la précarité menstruelle est possible à toutes les échelles et que l'action a déjà pris de l'ampleur.

Si il est encore temps que d'autres Régions rejoignent le mouvement, pour les régions déjà participantes il reste deux enjeux essentiels :

- 🔴 L'encouragement et le développement des dynamiques éducatives pour sortir des interventions ponctuelles et permettre **une sensibilisation systématique dans l'ensemble de l'établissement ;**
- 🔴 **Pousser la réflexion au-delà de la mise en place de dispositif d'urgence et de dépannage pour permettre de lutter plus efficacement contre la précarité menstruelle des jeunes, en concertation avec les autres acteur·ices au niveau local et national.** Il est nécessaire de garder en tête que le distributeur est une solution d'urgence, intermédiaire, pour permettre ensuite le développement de politiques nationales de prise en charge des protections périodiques.

Lutter contre la précarité menstruelle en Région : ce qu'il faut retenir

Entamer une initiative régionale de mise à disposition de protections périodiques gratuites dans les lycées, c'est possible !

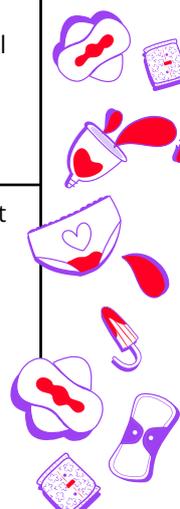
À savoir :

- Le caractère d'urgence du dispositif est très bien intégré par les lycéen·nes. Tous les établissements observent un respect du matériel qui se renforce lorsque le dispositif est accompagné d'une sensibilisation à la précarité menstruelle. De plus, la majorité des directions rapportent une tendance à la sous-consommation de la part des élèves.
- Les serviettes hygiéniques sont un peu plus utilisées que les tampons, de manière générale.
- Les démarches qui intègrent et responsabilisent au maximum les élèves (en sollicitant les CVL, clubs égalités, conseil des lycéen·nes) permettent de mieux ancrer le dispositif dans l'environnement scolaire.

Une sensibilisation pérenne est indispensable à la bonne intégration, compréhension et utilisation du dispositif.

Les exemples régionaux :

Régions	Nombre de lycées touchés	Calcul du nombre de protections	Modalités de gestion du dispositif
Bourgogne Franche Comté	41	1200 tampons et 1940 serviettes par distributeur.	Commande de distributeurs pleins par la région et réassort par les lycées : une centrale d'achat régionale est disponible afin de leur offrir des tarifs préférentiels.
Hauts de France	193	Au départ, 30 protections par jeune fille et par an. +2M de protections déjà distribuées.	Marché régional Des communications de rappel du dispositif sont faites après chaque période de congés scolaires. Ce qui engendre de nouvelles adhésions.
Ile de France	475	4 protections par fille et par mois	Financement du distributeur et de la 1ère recharge Puis crédit de fonctionnement intégré à la dotation de fonctionnement de chaque lycée.



Régions	Nombre de lycées touchés	Calcul du nombre de protections	Modalités de gestion du dispositif
Région SUD	203 (149 publics et 54 privés)	4 protections par fille et par mois 3 serviettes et un tampon par fille et par mois	Marché régional : prise en charge 100% région. Distributeurs + protections. Puis bon de commande par trimestre à remplir par chaque lycée.
Pays de la Loire	124	Taux de précarité : 5€ par mois et par lycéennes pour une scolarité de 8 mois = 40€ par jeunes filles	Subvention allouée à chaque lycée qui s'engage.
Bretagne	206 (115 publics et 91 privés)	1€ par fille et par mois 1 distributeur pour 200 filles	Financement des distributeurs et des protections par la région

Nous souhaitons remercier tous-tes les interlocuteurs et interlocutrices des différentes Régions pour le temps et l'attention qu'ils nous ont consacré afin de répondre à toutes nos questions.

Merci!